Le 19 décembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20241212-D007777I0-DE

MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS





EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 19/12/2024

Séance du 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE

Etaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET: 31 - Gestion des espaces verts favorables à la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de passation et de signature de l'accord-cadre

Délibération n° 007777

Gestion des espaces verts favorables à la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de passation et de signature de l'accord-cadre

Rapporteur: Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe

	Date	Avis	
Commission n°2	26/11/2024	Favorable unanime	

Résumé:

Le présent rapport a pour objet le renouvellement de l'accord-cadre de gestion des espaces verts favorables à la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole. La procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert. L'accord-cadre sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes et comportera 9 lots dont 6 géographiques et 3 techniques décrits dans le présent rapport.

Les accords-cadres de gestion des espaces verts favorables à la biodiversité de la Ville de Besançon (lots 1 à 3) et de Grand Besançon Métropole (lots 5 à 8) arriveront à échéance le 5 mai 2025. L'accord-cadre d'entretien et gestion des espaces verts des plateformes végétalisées du tramway sur Besançon et Chalezeule (lot 4), arrivera quant à lui à échéance le 31 mars 2025. De nouveaux sites, non couverts par les précédents accords-cadres sont à intégrer dans le renouvellement de l'accord-cadre de gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité aux abords des ouvrages / patrimoine Eau et Assainissement du périmètre de Grand Besançon et de certains sites spécifiques extérieurs à ce périmètre (Stations de Chenecey-Buillon ; Roulans et Saint-Vit) – lot 9.

Aussi dans le cadre du groupement de commandes régi par la convention cadre du groupement de commande permanent du 14 septembre 2023, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole souhaitent renouveler et compléter avec les nouveaux besoins, ces accords-cadres.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée comme coordonnateur du groupement avec la mission de désigner les titulaires, de signer et de notifier l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre à hauteur de ses besoins.

La procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert tel qu'il est prévu aux articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

L'accord-cadre sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire pour les lots 1 à 7 + 9 avec attribution de 3 lots maximum par titulaire, et multi-attributaires avec un maximum de 3 attributaires pour le lot 8. L'accord-cadre sera passé avec des montants minimum et maximum.

La durée de l'accord-cadre sera de un an, renouvelable 3 fois.

L'accord-cadre sera composé de 9 lots :

- 6 lots géographiques (de 1 à 3 et de 5 à 7)
- 3 lots techniques (4, 8 et 9)

PERIMETRE DE LA VILLE DE BESANCON:

Lots géographiques :

 Lot 1 : gestion des espaces verts favorables à la biodiversité, secteur BESANCON OUEST comprenant l'élagage, la taille, la fauche, la tonte, la plantation, la propreté des espaces verts, sur l'ensemble des espaces verts, des parcs et jardins, des cours d'écoles, des accotements de voiries et pistes cyclables, des espaces communautaires (haltes fluviales, parkings relais, zones d'activités économiques, voiries communautaires), complexes sportifs et de loisirs.

- Lot 2 : gestion des espaces verts favorables à la biodiversité, secteur BESANCON PLANOISE comprenant l'élagage, la taille, la fauche, la tonte, la plantation, la propreté des espaces verts, sur l'ensemble des espaces verts, des parcs et jardins, des cours d'écoles, des accotements de voiries et pistes cyclables, des espaces communautaires (haltes fluviales, parkings relais, zones d'activités économiques, voiries communautaires) complexes sportifs et de loisirs.
- Lot 3 : gestion des espaces verts favorables à la biodiversité, secteur BESANCON EST comprenant l'élagage, la taille, la fauche, la tonte, la plantation, la propreté des espaces verts, sur l'ensemble des espaces verts, des parcs et jardins, des cours d'écoles, des accotements de voiries et pistes cyclables, des espaces communautaires (haltes fluviales, parkings relais, zones d'activités économiques, voiries communautaires) complexes sportifs et de loisirs.

Lots techniques:

- Lot 4 : entretien et gestion des espaces verts des plateformes végétalisées du tramway sur Besançon et Chalezeule, comprenant l'élagage, la taille, la fauche, la tonte, la plantation, la propreté des espaces verts, l'arrosage, le ramassage des feuilles mortes.

PERIMETRE DU GRAND BESANCON METROPOLE:

Lots géographiques :

- Lot 5 : gestion des espaces verts communautaires favorables à la biodiversité (élagage, taille, fauche, tonte, plantation, propreté des espaces verts), sur les espaces verts du site touristique d'Osselle (rives, plages, lac), les zones d'activités économiques sur les secteurs OUEST ET SAINT-VITOIS.
- Lot 6 : gestion des espaces verts communautaires (élagage, taille, fauche, tonte, plantation, propreté des espaces verts), sur les haltes fluviales, les zones d'activités économiques sur les secteurs SUD OUEST ET PLATEAU.
- Lot 7 : gestion des espaces verts communautaires (élagage, taille, fauche, tonte, plantation, propreté des espaces verts), sur les haltes fluviales, le camping de Chalezeule, les zones d'activités économiques sur les secteurs NORD, DAME BLANCHE et EST.

Lots techniques:

- Lot 8 : gestion et entretien du patrimoine arboré communautaire et de certains sites spécifiques hors périmètre de la Ville de Besançon (arbres d'alignements de voiries, de zones d'activités économiques, de sites touristiques, de la station de pompage de Chenecey Buillon, de la station de pompage de Roulans et de celle de Saint-Vit, du camping de Chalezeule notamment).
- Lot 9 : entretien et gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité aux abords des ouvrages / patrimoine Eau et Assainissement du périmètre de Grand Besançon et de certains sites spécifiques extérieurs à ce périmètre (Stations de Chenecey-Buillon ; Roulans et Saint-Vit).

Conformément à l'article L 2111-1 du code de la commande publique, et du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables), des objectifs de développement durable pour ces différents accords-cadres seront fixés.

Ils concerneront notamment :

- d'une part le volet social et l'application d'un volume d'heures de travail réservé à des emplois en insertion.

 d'autre part le volet environnemental et des mesures répondant aux exigences de préservation de la biodiversité.

Les montants estimatifs, minimaux et maximaux de dépenses annuelles et pour la durée totale de l'accord-cadre sont :

N° du Lot	Montant estimatif de l'accord-cadre (AC) € HT		Montant minimum de l'accord-cadre € HT		Montant maximum de l'accord-cadre € HT	
	Annuel	Durée de l'AC	Annuel	Durée de l'AC	Annuel	Durée de l'AC
1	78 442	313 768	33 000	132 000	90 000	360 000
2	122 542	490 168	44 000	176 000	150 000	600 000
3	139 125	556 500	55 000	220 000	170 000	680 000
4	156 410	625 640	60 000	240 000	250 000	1 000 000
5	30 818	123 272	15 000	60 000	50 000	200 000
6	2 454	9 816	1 500	6 000	10 000	40 000
7	55 384	221 536	20 000	80 000	80 000	320 000
8	140 000	560 000	50 000	200 000	200 000	800 000
9	200 000	800 000	60 000	240 000	240 000	960 000
TOTAL € HT	925 175	3 700 700	338 500	1 354 000	1 240 000	4 960 000
TOTAL € TTC	1 110 210	4 440 840	406 200	1 624 800	1 488 000	5 952 000

La signature des lots 5 et 6 entrent dans la délégation accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante par la délibération du 20 mai 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre de gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole pour les lots 1 - 2 - 3 - 4 - 7 - 8 et 9 avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 54

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Françoise PRESSE

Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme, La Maire,

Anne VIGNOT

